

REGLEMENT LAMAS'TRAIL

14 et 15 SEPTEMBRE 2019 - LAMASTRE

Article 1 - Organisation

Le « LAMAS'TRAIL » est organisé par l'Office Municipal des Sports de Lamastre en partenariat avec les mairies de Nozières et Empurany. C'est la deuxième édition qui se déroulera les 14 et 15 septembre 2019.

L'adresse de contact est : OMS - Mairie de Lamastre - Place de la République - 07270 LAMASTRE.

Article 2 - Définition de l'épreuve

Plusieurs épreuves sont proposées :

Samedi 14 septembre : « La Verticale »

Dimanche 15 septembre :

- « Lamas'Trail » 35 km à parcourir en solo ou en relais à trois

- « Tour de Monteil » 12 km

Les départs et les arrivées se font en centre-ville.

Les parcours sont entièrement balisés et empruntent des chemins à travers la campagne.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise ou des panneaux LT.

Article 3 - Distances et dénivelés

« La Verticale » contre la montre : 1 500 m ; 300 m D+

Solo : 35 km +/- 1 500 D

Relais 1 - Lamastre/Nozières : 11km ; 700 m D+ ; 150 D-

Relais 2 - Nozières/Empurany : 12,5 km ; 270 D+ ; 700 D-

Relais 3 - Empurany/Lamastre : 11,5 km ; 530 D+ ; 650 D-

« Tour de Monteil » : 12 km ; 300 m D+ (à préciser)

Aucune navette n'est prévue par l'organisation pour emmener les participants sur les points de relais (Nozières et Empurany). Les relayeurs devront être autonomes pour se rendre sur leurs points respectifs.

En cas de blessure ou d'abandon d'un des relayeurs l'empêchant de rejoindre le point de relais, les relayeurs suivants seraient autorisés à prendre le départ mais l'équipe ne serait pas classée. Chaque relayeur aura le chrono sur son tronçon.

Article 4 - Horaires

Horaires de départ « La Verticale » : 17h00

Horaires de départ 35 km en solo, relais à 3 : 8h00

Horaires de départ 12 km : 9h00

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé à :

- 7h00 pour le 35 km toutes pauses comprises. Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais et ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

Barrières horaires calculées sur une vitesse de 5 km/h :

- 2h30 de course pour la sortie du ravitaillement 1 à Nozières.

- 4h30 de course pour la sortie du ravitaillement 2 à Empurany.

Article 5 - Conditions d'admission des concurrents

Fournir obligatoirement un certificat de non contre indication à la course à pied en compétition daté de moins d'un an au jour du départ de la course choisie ou une photocopie de la licence en cours de validité.

Article 6 - Inscriptions et tarifs

Les inscriptions sont limitées à un total de 400 inscriptions au maximum. Ce cumul intègre les courses individuelles et les relais.

Les inscriptions s'effectuent sur le site www.chronospheres.fr avant le 13 septembre 2019.

Les tarifs fixés sont les suivants :

- « Kilomètre vertical » : 5 €

- « 12 km - Tour de Monteil » : 15 € avec repas

- 35 km : 30 € avec repas

- Relais à 3 : 54 € par équipe avec repas

Les inscriptions pour la course « La Verticale » se feront en ligne mais aussi sur place à partir de 16 h le samedi 14 septembre 2019. Pour les autres épreuves les inscriptions pourront être prises sur place le jour de la course de 6h30 à 7h30 dans la limite des places disponibles au prix de 33 € en solo, 57 € en relais à 3 et 18 € pour le 12 km.

ATTENTION :

- Pour le 35 km : les juniors et les cadets (nés en 1999, 2000, 2001, 2002, 2003) ne sont pas autorisés à concourir sur le trail solo. Les cadets seront autorisés à effectuer seulement le parcours n°2 et les juniors un parcours seulement autorisé au choix (cf. nouvelle réglementation FFA des courses hors-stade p.20).
- Le 12 km « Tour de Monteil » autorisé aux cadets nés en 2002 et 2003.
- La Verticale : autorisée à tous nés avant 2006.

Pour les relais, possibilité jusqu'au jour du départ de changer un relayeur pour cause de maladie, blessure etc. en prévenant l'organisation au plus tôt. Fournir impérativement certificat médical du nouveau participant.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 - Retrait des dossards

Les retraits des dossards s'effectueront devant les gradins en centre-ville : le samedi 14 septembre 2019 de 15h30 à 18h ou sur place le jour de la course de 6h30 à 7h30.

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée.

Article 8 - Assistance et Ravitaillement

35 km : Le principe de cette course est la semi-autonomie alimentaire et matérielle.

Cependant, deux postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours : un à Nozières et un à Empurany.

Pour le 12 km, un ravitaillement sera proposé à Monteil.

En cas de forte chaleur, un point d'eau sera rajouté sur chaque tronçon.

Aucun ravitaillement sauvage n'est autorisé et les accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Article 9 - Matériel obligatoire

Chaque concurrent doit prévoir un contenant d'au moins ½ litre rempli. Tout manquement à cette réglementation peut justifier une disqualification et l'arrêt immédiat de la course.

Article 10 - Postes de contrôle

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents à chaque relais (Nozières et Empurany). Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve.

Article 11 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 12 - Sécurité et Assistance

Elle sera assurée par la Protection civile (ADPC) : 4 personnels et 2 ambulances et les pompiers d'Empurany et Lamastre qui seront sollicités en cas de besoin.

Un médecin sera présent.

Article 13 - Assurance / responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de la course.

Article 14 - Annulation et conditions d'indemnité

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Dans tous ces cas, le participant ne pourra prétendre qu'au remboursement partiel (50 %) de l'inscription.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 13 septembre 2019 à l'adresse email : lamastrail07270@gmail.com.

Article 15 - Classement par catégories

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans l'épreuve solo 35 km

Espoir : 20 à 22 ans

Senior : 23 à 39 ans

V1 : 40 à 49 ans

V2 : 50 à 59 ans

V3 : 60 à 69 ans

V4 : 70 et plus

Article 16 - Classement Relais à 3

Classement équipe hommes toute catégorie d'âge confondue

Classement équipe femmes toute catégorie d'âge confondue

Classement équipe mixte toute catégorie d'âge confondue

Article 17 – Récompenses

Pour le 35 km solo seront récompensés :
- les 3 premiers hommes
- les 3 premières femmes

Pour l'épreuve « La Verticale » seront récompensés :
- les 3 premiers hommes
- les 3 premières femmes

Pour l'épreuve « Tour de Monteil » :
- les 3 premiers hommes
- les 3 premières femmes

Pour le relais x3, seront récompensées :
- les 3 premières équipes du classement Hommes
- les 3 premières équipes du classement Femmes
- les 3 premières équipes du classement Mixte

La remise des prix aura lieu devant la mairie de Lamastre et n'aura lieu qu'en présence indispensable des concurrents.

Tirage au sort pour remise lots complémentaires.

Article 18 - Réclamations / Jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Les décisions sont sans appel.

Article 19 - Parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 20 - Divers

Possibilité de douches à l'arrivée.

Article 21 - Conditions Générales

Tous les concurrents du « Lamas'Trail » s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements. Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

Les concurrents s'engagent aussi à :

- Respecter l'environnement traversé
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- Suivre strictement le parcours
- Aider un autre coureur en difficulté
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours